

Le 13 mars 2013

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 13 mars 2013 à 13 h 30, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 438	1	Marc Simoneau	Absent
Lyster	1 676	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Absent
Notre-Dame-de-Lourdes	693	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 723	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 082	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	502	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 766	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 722	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2013
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Entente administrative entre la MRC et le CLD (2012 – 2014)
  - 6.2 Résolution pour le seuil du lac Joseph

Le 13 mars 2013

- 6.3 Nomination au conseil d'administration du CLD
- 6.4 Ratification d'une délégation – Lac-à-l'épaule
- 6.5 Bilan de la formation du personnel du SSIRÉ (Dossier HH-3910)
- 7.0 Aménagement :
  - 7.1 Avis de motion : adoption d'un règlement édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de remplacement
  - 7.2 Dérogation à la zone inondable à Saint-Ferdinand : étude et recommandation de la Commission d'aménagement
  - 7.3 Avis à la CPTAQ : reconstruction du pont du 8<sup>e</sup> rang par le MTQ (rivière aux Chevreuils à Lyster)
  - 7.4 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferdinand (Règl. n<sup>o</sup> 2013-127)
  - 7.5 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax (Règl. n<sup>o</sup> 13-2012)
- 8.0 Financier :
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.2 Liste des prévisions des dépenses en sécurité incendie
  - 8.3 Ratification des dépenses en sécurité incendie
  - 8.4 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
  - 9.1 Panthéon de la performance 2013 : prix « Pierre-Roux » : participation financière
  - 9.2 Développement énergétique : un enjeu d'occupation dynamique du territoire
- 10.0 Varia
- 11.0 Période de questions

M. le préfet souligne que c'est la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Intervertir les  
points à l'ordre  
du jour

Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-03-13-12067

ADOPTÉ



Le 13 mars 2013

QUE le préfet signe, pour et au nom de la MRC, ladite entente.

QUE la présente entente, nonobstant sa date de signature, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉ

Résolution pour  
le seuil du  
lac Joseph

Les élus prennent connaissance de la résolution concernant le seuil du lac Joseph. Après échanges et discussions entre eux, ils désirent se pencher davantage sur le contenu de certaines clauses de celle-ci avant de l'appuyer. Il est convenu qu'elle soit amenée au prochain conseil.

Nomination  
au conseil  
d'administra-  
tion du CLD

M. le directeur général informe les élus sur les nominations des représentants aux comités stratégiques Agroalimentaire-forêt, Industrie et Culture au conseil d'administration du CLD.

A.R.-03-13-12071

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer, M<sup>me</sup> Julie Fitzbay, comme représentante du comité stratégique Agroalimentaire-forêt et M. Guillaume Rondeau, comme représentant du comité stratégique Industrie, au conseil d'administration du CLD de L'Érable et ce, pour un mandat de deux ans.

Il est également résolu d'appuyer la décision du conseil d'administration du CLD à l'effet d'abolir le siège « Commerce et service » et de le remplacer par le siège « Culture », ainsi que le nom du représentant proposé.

ADOPTÉ

Ratification  
d'une délégation  
Lac-à-l'épaule  
A.R.-03-13-12072

Conformément à l'article 6 du règlement 260 sur la rémunération des élus, le lac-à-l'épaule de la MRC est considéré comme une rencontre rémunérable pour les membres présents. En conséquence, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le lac-à-l'épaule de la MRC qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars dernier soit rémunéré et ce en application de l'article 6 du règlement 260 sur la rémunération des élus.

ADOPTÉ

Le 13 mars 2013

Bilan de la formation du personnel du SSIRÉ : Le bilan de la formation du personnel du SSIRÉ est déposé au Dossier HH-3910.

Aménagement : Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Marc Nadeau, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de remplacement, en vertu des dispositions de l'article 56.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être modifié, le tout conformément à la Loi.

Dérogation à la zone inondable à St-Ferdinand : Le conseil prend acte de la recommandation favorable de la Commission d'aménagement de la MRC à l'effet d'appuyer la demande de dérogation à la zone inondable soumise par la municipalité de Saint-Ferdinand pour le secteur du Domaine Douville. Le conseil attendra les commentaires ou avis préliminaires de différents ministères concernant cette demande avant d'entamer une procédure d'intégration au schéma d'aménagement, la modification du RCI, ou toute autre solution.

Avis à la CPTAQ : ATTENDU QUE le ministère des Transports (MTQ) a formulé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de pouvoir reconstruire le pont du 8<sup>ème</sup> rang enjambant la rivière aux Chevreuils, en la municipalité de Lyster, laquelle demande porte le numéro de dossier 404210 ;

Chevreuils (8<sup>e</sup> rang) Lyster

ATTENDU QUE la CPTAQ requière la recommandation de la MRC dans ce dossier, en tenant compte du contenu de l'article 62 de la Loi (LPTAA) ;

A.R.-03-13-12073

ATTENDU QUE le CCA de la MRC a analysé ce projet à sa rencontre du 26 février dernier et que suite à cette étude il recommande au Conseil de la MRC de L'Érable d'approuver la demande ;

ATTENDU QUE la demande vise un espace de moins de 1 000 m<sup>2</sup>, qu'il est localisé dans un milieu plutôt forestier, qu'il est nécessaire pour les occupants du territoire de ce secteur, et qu'il n'a aucun impact sur le milieu agricole ;

Le 13 mars 2013

ATTENDU QUE la demande telle que soumise est également conforme, après analyse, au contenu du schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable recommande à la CPTAQ, après analyse en vertu des critères de l'article 62 de la LPTAA, l'approbation du projet du MTQ identifié au dossier no 404210 et recommande son autorisation, puisque ledit projet est justifié après analyse desdits critères, et qu'il est déclaré conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire, et qu'il s'insère conformément ;

QUE le secrétaire-trésorier fasse parvenir la recommandation de la MRC (la présente résolution) à la CPTAQ pour qu'elle soit jointe au dossier n<sup>o</sup> 404210.

ADOPTÉ

Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité  
de St-Ferdinand  
A.R.-03-13-12074

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le 4 mars 2013 le règlement d'urbanisme no 2013-127 lequel modifie le règlement de zonage no 209 de l'ex municipalité de Bernierville, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ledit règlement vise à permettre, par une modification à la grille des spécifications no 2 dudit règlement, l'ajout, dans la zone à vocation résidentielle et commerciale no 36 R/C, l'ajout de l'usage « Vente en gros de produits alimentaires et autres » ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma d'aménagement de la MRC présente une grande latitude dans les choix d'aménagement, que les municipalités peuvent planifier et organiser à l'intérieur de leur périmètres urbains, et que cette latitude est notamment traduite pour la municipalité de Saint-Ferdinand ;

Le 13 mars 2013

ATTENDU QUE les principales contraintes pouvant affecter la détermination des usages dans le secteur de l'ex village de Bernierville sont liées à l'arrondissement patrimonial, lequel est toutefois situé un peu plus au nord-ouest du secteur visé, ce dernier étant plutôt situé au sud-est de l'intersection Principale / de l'Église, soit à quelques centaines de mètres de ladite intersection, jusque dans le secteur du bureau de poste et de la station-service ;

ATTENDU QUE le règlement no 209 ne contrevient donc pas au contenu dudit schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 209 de la municipalité de Saint-Ferdinand visant l'ajout de l'usage « Vente en gros de produits alimentaires et autres » dans une zone à vocation résidentielle et commerciale ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité  
de Ste-Sophie-  
d'Halifax

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté le 12 février 2013 le règlement d'urbanisme no 13-2012 lequel modifie le règlement de zonage no 188 de l'ex municipalité d'Halifax-Nord, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-03-13-12075

ATTENDU QUE ledit règlement vise à agrandir la zone à vocation résidentielle et commerciale 8 R/C à même la zone à vocation de service 9 S/b ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma d'aménagement de la MRC présente une grande latitude dans les choix d'aménagement, que les municipalités peuvent planifier

Le 13 mars 2013

et organiser à l'intérieur de leur périmètres urbains, et que cette latitude est notamment traduite pour la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax ;

ATTENDU QUE le projet vise un déplacement de limite de zone à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, et que plus clairement, il vise à intégrer l'ancien presbytère, utilisé à des fins résidentielles, dans une zone où les résidences sont permises, ce qui n'est pas le cas dans la zone 9 S/b ;

ATTENDU QUE le règlement no 13-2012 ne contrevient donc pas au contenu dudit schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 13-2012 de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax visant l'agrandissement de la zone 8 R/C à même la zone 9 S/b ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à  
Rapport des l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:  
déboursés  
A.R.-03-13-12076

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13070	Buropro (four. de bureau)	1 273,06 \$
13071	GSC Communication inc. (vérification boîte vocale)	97,73
13072	Lithographie enr. (dépliants transport)	2 999,99
13073	Société mutuelle de Prévention (gestion janvier à juin)	1 756,54
13074	Corp. de Transport la Cadence (entente)	5 409,89

**9217**



Le 13 mars 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13076	COOP IGA (épicerie)	33,84
13077	ADGMRCQ (adhésion, assurance)	630,94 \$
13078	Martin Laflamme (café)	101,85
13080	André Gingras (entretien déc. & janv.)	2 157,86
13081	P.E. Ouellet inc. (porte, fenêtres parc)	1 784,41
13082	BMR Nomelbro (divers parc)	1 526,11
13083	Ciments Taschereau inc. (déneigement, charge)	1 563,67
13084	Madame Anne-Sara Cayer (commandite)	500,00
13085	Transport Martineau & Fils inc. (paiement partiel)	45 990,00
13086	Financière Banque Nationale (règlement 286)	2 284,38
13087	Marianne Mathis (honoraires)	403,36
13089	Mont Apic inc. (quotes-parts 2013)	20 000,00
13090	Ministère du Revenu du QC (ajustement RRQ)	473,58
13091	Corp. de Transport la Cadence (subvention ministère)	65 123,00
13092	Dany Labonté (refuge 2 / 3)	5 666,00
13093	SMI Informatique (licence)	12 363,26
13094	Publi-Sac Mauricie (distribution dépliants transport)	606,81
13095	P'Tites Douceurs de Jeanne (repas conseil)	206,09
13096	Coop des Appalaches (divers, tôle parc)	4 310,68
13098	Moto Performance 2000 inc. (pose chenille)	77,12
13101	Corp. de Transport la Cadence (entente)	11 694,30
13102	Société Radio Média CKYQ 95.7 (publicité 2012)	1 437,19
13104	M. Claude Blanchette (aide financière)	1 696,00
13105	M. Claude Blanchette (aide financière)	8 400,00
13106	ATCRQ (colloque)	200,00
13107	Le Kaffé Inn (repas lac-à-l'épaule)	217,30
13109	FQM (Dicom)	10,18
13110	Edith Vaillancourt (petite caisse déchetage)	300,00
13111	OIFQ (cotisation 2013)	632,72
13112	OUQ (inscription au tableau)	638,82
13113	Mégaburo (chaise)	588,62
13114	Marius Marcoux & Fils (réparation chauffrette, fluorescent)	366,33
13115	ADGMRCQ (colloque)	350,00
13116	COMAQ (formation)	925,55
13118	FP Téléset (recharge timbres)	3 449,25
13119	Médias Transcontinental SENC (offre emploi)	942,80
13120	Sylvain Beaudoin (eau)	44,00
13123	CLDE (formation enseigne)	704,23
13124	AOMGMR (adhésion 2013)	298,00
13125	SOPFEU (cotisation générale)	539,04
13127	Bélitec (papier)	33,58
13129	MRC Arthabaska (partage déplacement)	29,70

Le 13 mars 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13130	Communication 1er Choix (étui, carte prépayée)	793,10
13132	Annulé	-
13133	Musée du Bronze d'Inverness (contribution)	<u>4 043,00</u>
Total :		<u>215 673,88 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
530641- 530674	Paies semaine du 3 au 10 fév. 2013	21 720,83 \$
530761- 530831	Paies semaine du 11 fév. au 2 mars 2013	<u>47 100,47</u>
Total :		<u>68 821,30 \$</u>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-02-01	Gouv. prov. (DAS)	23 503,31 \$
GWW-02-02	Gouv. féd. (DAS)	7 997,74
GWW-02-03	Gouv. féd. (DAS)	1 319,80
GWW-02-04	Gouv. prov. (DAS) ajustement 2012	4 064,68
GWW-02-05	Gouv. féd. (DAS) ajustement 2012	4 703,78
PWW-02-01	SSQ - assurance collective	12 361,30
PWW-02-02	RREMQ	7 868,52
PWW-02-03	Pétroles Provencher (huile chauffage)	1 065,14
PWW-02-04	Hydro Québec	6 932,17
PWW-02-05	Visa Desjardins - DG	78,76
PWW-02-06	Bell - Téléphone	857,08
PWW-02-07	Bell Mobilité - Cellulaire	<u>286,29</u>
Total :		<u>71 038,57 \$</u>

ADOPTÉ

Liste des  
prévisions  
des dépenses  
en sécurité  
incendie

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité  
que les prévisions des dépenses en incendie suivantes pour le mois d'avril  
2013 soient adoptées:

Le 13 mars 2013

A.R.-03-13-12077

No	Fournisseur	QTÉ	Description	\$/unité	Total
1	Aréo-Feu	24	Cannettes de fumée synthétique " Smoke Check » (prévention)	11,53 \$	276,72 \$
2	Pare Brise JFN	1	Lavage et nettoyage complet du véhicule 100	100,00 \$	100,00 \$
3	Suspension Victo	1	Réparation de silencieux du véhicule 272 (estimé des pièces seulement)	130,00 \$	130,00 \$
4	L'ATPIQ	1	Renouvellement de cotisation annuelle 2013 (préventionniste, Serge)	90,00 \$	90,00 \$
5	L'ATPIQ	1	Inscription colloque annuel 2013 (préventionniste, Serge)	200,00 \$	200,00 \$
6	L'APIQ	1	Renouvellement de cotisation annuelle (instructeur, Serge)	75,00 \$	75,00 \$
7	L'ACSIQ	1	Adhésion, cotisation annuelle 2013 (directeur)	220,00 \$	220,00 \$
8	L'ACSIQ	1	Inscription congrès annuel (directeur)	450,00 \$	450,00 \$
9	David Nadeau	1	Remboursement du renouvellement de cotisation annuelle 2013 de L'ATPIQ (directeur)	90,00 \$	90,00 \$
10	David Nadeau	1	Remboursement de l'inscription au colloque annuel 2013 de L'ATPIQ (directeur)	235,00 \$	235,00 \$
11	David Nadeau	1	Remboursement du renouvellement cotisation annuelle 2013 de L'APIQ (directeur)	75,00 \$	75,00 \$
12	David Nadeau	1	Remboursement de formation d'officier "Gestion d'un service d'incendie" inscription seulement (directeur)	261,00 \$	261,00 \$
13	Novicom	4	Clips ou attaches pour radio Motorola HT-1250	10,50 \$	42,00 \$
14	Groupe CLR	1	Programmation et installation de radio pour véhicule 545 (prix à confirmer)	0,00 \$	0,00 \$
15	Novicom	1	Radio Motorola HT-1250 pour chef aux opérations	814,00 \$	814,00 \$
16	NAPA	6	Bidon de 3,79l d'antigel à roulotte ( pompe portative P555 )	6,95 \$	41,70 \$
17	NAPA	1	Balai à neige pour véhicule 100	19,18 \$	19,18 \$
18	Remorquage Desjardins	144	Piles "C" Duracell (APRIA)	1,65 \$	237,60 \$
19	Remorquage Desjardins	72	Piles "AAA" Duracell (APRIA)	0,83 \$	59,76 \$
20	Aéro-Feu	1	Tenue de combat incendie (directeur)	2 041,00 \$	2 041,00 \$
21	À déterminer	1	Casque de pompier blanc " Bullard" (directeur) prix approximatif	225,00 \$	225,00 \$
22	À déterminer	1	Paire de bottes pompier (directeur) prix approximatif	175,00 \$	175,00 \$
23	Première ligne	1	Journée de formation sur l'utilisation logiciel première ligne (déplacement inclus)	902,00 \$	902,00 \$
24	Martin et Lévesque	1	Habillement complet directeur (manteau, pantalons, chemises, tunique, accessoires, etc...)prix app.	1 800,00 \$	1 800,00 \$
25	C.A.U.C.A	10	Mois de contrat de service mars à décembre	50,00 \$	500,00 \$
26	S.A.A.Q	1	Renouvellement immatriculation	18 663,91 \$	18 663,91 \$
27	Industrie Canada	1	Renouvellement licence radio	2 742,00 \$	2 742,00 \$
28	BMR	1	Pelle d'aluminium (caserne 58, perdue)	24,98 \$	24,98 \$
29	BMR	1	Pelle carrée en fer (caserne 85)	17,24 \$	17,24 \$
30	BMR	1	Boite de sacs à poubelle (200)	27,38 \$	27,38 \$
31	CMP Mayer	12	Paires de bama	10,00 \$	120,00 \$
32	Imprimerie Fillion	20	Tablettes de 50 rapports Avertisseurs de fumée	12,45 \$	249,00 \$
33	Graphitek	20	Cartes identité pompiers (prévention résidentielle)	3,00 \$	60,00 \$
	Total :				30 964,47 \$

**9220**

Le 13 mars 2013

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Ratification des dépenses en sécurité incendie

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de ratifier les dépenses en sécurité incendie suivantes :

A.R.-03-13-12078	<u>Descriptions</u>	<u>Total</u>
	Suspension Victo (1982) inc. (réparations)	896,04
	Groupe CLR (réparation)	40,00
	GoodYear (pneus VH 545)	725,28
	Freins Démarreurs Plessis. (divers)	29,94
	Aréo-Feu (ens. Courroie, adaptateur)	128,00
	Garage Dubois GM (réparation)	100,91
	Remorque Desjardins & Fils Inc. (pile C)	118,80
	Thibault & Ass. (réparation APRIA)	293,40
	Ville de Princeville (frais cour)	96,58
	Pneus et Remorques 265 inc. (réparation)	110,00
	Signé Garneau (plante)	78,76
	Commission des Transports (mise à jour VH lourds)	127,00
	BMR (divers pour unité 545)	5,02
	FQM (dicom)	53,10
	Équipements d'Incendie Levasseur inc. (divers)	83,00
	Unimat (divers)	3,94
	Coop IGA (eau)	7,98
	Style Métal (réparation piscine)	275,00
	M. Ouellet & Fils (autobus Salon funéraire)	400,00
	Centre d'extincteur SL (recharges)	<u>249,82</u>
	Total :	<u><u>3 822,57</u></u>

Note: Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces prix.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 13 mars 2013

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-03-13-12079

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13075	Goodyear Canada inc. (pneus)	833,89 \$
13079	IAPA Freins Démarreurs Plessis (divers)	34,43
13088	CAUCA (contrat de service)	57,49
13097	Dubois \$ Frères Ltée (réparation)	116,03
13099	Groupe CLR (réparation)	45,99
13100	Centre d'extincteur SL (recharge)	287,22
13103	CSST (remboursement)	1 523,72
13108	Receveur Général du Canada (licences)	2 742,00
13109	FQM (dicom)	61,05
13117	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	1 553,87
13121	Thibault & associés (réparation APRIA)	337,34
13122	Aréo-Feu (divers)	174,88
13126	Pneus et Remorques 265 inc. (rack autopompe)	126,47
13128	Ville de Princeville (frais de cour)	96,58
13130	Communication 1er Choix (carte appel, etui)	183,91
13131	Équipement d'Incendie Levasseur (divers)	<u>95,43</u>
Total :		<u>8 270,30 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
530675-530760	Paies janvier 2013	<u>15 618,15 \$</u>
Total :		<u>15 618,15 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-02-01 Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	83,61 \$
PWW-02-02 Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	83,61
PWW-01-03 Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	83,87
PWW-01-04 Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,88
PWW-01-05 Bell Mobilité - Pagette	371,93
PWW-01-06 Bell Mobilité - Cellulaire	<u>127,75</u>
Total :	<u>837,65 \$</u>

Le 13 mars 2013

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 27 février 2013, une correspondance de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable, signée par Mme Marie-France Béliveau, pour une demande de partenariat à l'occasion de la 30<sup>e</sup> édition du Panthéon de la performance qui aura lieu le 10 mai 2013. Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Panthéon de la Performance 2013  
Prix « Pierre-Roux »

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler la commandite de la MRC de L'Érable pour le prix Pierre-Roux et de verser au Panthéon de la performance un montant de 850 \$.

Participation  
financière

ADOPTÉ

A.R.-03-13-12080

En date du 27 février 2013, une résolution de la MRC les Basques, demandant un appui dans ses démarches auprès du ministre du Tourisme, afin d'évaluer la pertinence de taxer les nuitées en établissement d'hébergement de type camping.

La FQM nous fait parvenir un modèle de résolution à adopter laquelle s'intitule « Développement énergétique : un enjeu d'occupation dynamique du territoire Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Développement  
énergétique  
Un enjeu

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

d'occupation  
dynamique  
du territoire

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

A.R.-03-13-12081

Le 13 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ministre québécoise des Ressources naturelles, M<sup>me</sup> Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT QUE cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

Le 13 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

D'ACHEMINER cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à M<sup>me</sup> Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M<sup>me</sup> Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc



Le 13 mars 2013

Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à M<sup>me</sup> Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

ADOPTÉ

Période de questions M. Normand Bourque remet un document aux maires concernant une étude sur les éoliennes. M. le préfet souligne que les élus ont déjà obtenu ce document.

M<sup>me</sup> Payeur émet un commentaire à propos du CLSC de L'Érable.

M. Turgeon demande où en est rendu la réflexion de la MRC à propos du CLSC. M. le préfet souligne que la MRC s'est déjà penchée sur la question et qu'un communiqué a déjà été émis à ce sujet aux municipalités.

M. Boisvert demande où en est rendu le dossier de Saint-Rosaire. M. le directeur général souligne que les suites du dossier seront connues d'ici 1 mois.

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-03-13-12082

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier